



Le comité de concertation du programme de techniques d'éducation spécialisée

HISTORIQUE ET OBJECTIFS

Guy Charbonneau
Conseiller pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Le 5 octobre 1987, l'adjoint au développement pédagogique du collège de Saint-Jérôme adressait une lettre aux départements de Techniques d'éducation spécialisée, d'Éducation physique, de Philosophie, de Psychologie, de Sciences sociales et de Français ainsi qu'aux services de l'aide pédagogique individuelle et de recherche et développement pédagogiques, lettre qui demandait à chacune de ces instances de désigner un ou des représentants à un comité de concertation sur le programme de formation en techniques d'éducation spécialisée.

On y précisait les motifs qui ont présidé à cette décision : « Les programmes de formation s'appliquent encore d'une manière désarticulée et cette situation ne va pas sans inconvénient pour les étudiants, les professeurs et l'institution toute entière ». C'était donc pour tenter de résoudre ce problème au Collège que la Direction proposait cette démarche qui se voulait expérimentale.

Ce comité était donc un comité de la Direction des services pédagogiques qui avait pour mandat de :

1. Définir pour le Collège les objectifs de formation du programme de TES dans leurs dimensions de formation fondamentale et de formation professionnelle spécifique ;
2. Définir un modèle de concertation des diverses disciplines dans la réalisation des objectifs de formation du programme ;
3. Produire un rapport sur les travaux réalisés.

Le comité s'est réuni sept fois au cours de l'année 1987-1988. Le département de TES avait auparavant fait un travail d'appropriation du nouveau programme et avait commencé à définir les objectifs fondamentaux du programme. Nous avons donc commencé par tracer un portrait de l'étudiant inscrit au programme, puis nous avons tous pris connaissance des objectifs de ce programme et des liens qui unissent les différents cours. Chaque professeur était invité à vérifier l'arrimage de sa discipline aux objectifs de formation fondamentale du programme. Un problème de taille est alors apparu : la spécificité des disciplines en regard des « commandes » d'un département. Nous avons dû clarifier le rôle des intervenants pour éviter les dangers d'un « remorquage ». Nous avons aussi constaté qu'il était essentiel que chaque département engagé dans une telle approche précise sa mission de formation et explicite les objectifs s'y rattachant.

Cette année, deuxième année de fonctionnement du comité, la Direction nous a demandé de définir les objectifs de formation personnelle, sociale et professionnelle du programme, de tracer le portrait du finissant qui atteint minimalement ces objectifs et d'identifier, pour chacun de ces objectifs, les disciplines et les cours particulièrement adaptés à la poursuite de l'objectif tout en indiquant à quelles sessions ces disciplines et ces cours devraient se situer.

Nous avons tenu douze réunions où chaque discipline a défini sa contribution à la formation de l'étudiant et où ont été soulevés des questions ou problèmes qui mériteraient une réflexion plus approfondie ; il s'agit des sujets suivants :

- la place des cours de service dans le programme ;
- les groupes homogènes vs les groupes hétérogènes ;
- le mandat du comité en regard du rôle des départements ;
- le rôle de la philosophie dans la formation de l'éducateur spécialisé ;
- la formation fondamentale et l'approche-programme ;
- l'aide à l'apprentissage.

Enfin, la question des ressources nécessaires au fonctionnement du comité a fait l'objet d'un questionnaire qui doit être soumis aux autorités.

Après deux ans, nous sommes rendus à l'heure des bilans et de l'évaluation de ce genre de fonctionnement afin d'éviter les écueils futurs : perte de motivation et de dynamisme, manque de buts précis, discussions ne portant que sur les principes et, par conséquent, absence de travail vraiment concret.

L'EXPÉRIENCE DU DÉPARTEMENT DE TES

Yvan Plante

Coordonnateur du département de TES
Cégep de Saint-Jérôme

— Pourquoi créer le comité de programme d'éducation spécialisée au cégep de Saint-Jérôme ?

- Améliorer la qualité du programme de formation.
- Avec les disciplines du programme, définir et partager toutes les responsabilités des professeurs œuvrant dans ce programme de formation.

— Le comité de programme, un lieu de confrontation

- Confrontation de nos perceptions des étudiants du programme.
- Confrontation de nos objectifs « disciplinaires ».

- Confrontation de notre compréhension des objectifs terminaux du programme.
- Confrontation de notre enseignement.
- Confrontation de nos pratiques pédagogiques.
- Confrontation des valeurs véhiculées par les disciplines et les professeurs.
- Confrontation de notre volonté de coopérer avec d'autres en vue de réaliser des objectifs communs.
- Confrontation de nos difficultés de concertation dans notre discipline (département).

— *Le comité de programme, un lieu de gestion*

- Participation de toutes les disciplines du programme à la définition des objectifs terminaux du programme.
- Définition des objectifs de formation fondamentale poursuivis par les disciplines du programme.
- Gestion de tous les plans de cours du programme en fonction des objectifs terminaux choisis.
- Coordination des objectifs pédagogiques des différents cours.
 - Établissement de séquences dans les apprentissages.
- Détermination des apprentissages essentiels dans chaque cours.
- Intégration des modes d'évaluation des apprentissages.
- Partage équitable des ressources entre les intervenants du programme.
- Partage des responsabilités reliées à l'existence du programme.
- Définition du statut des disciplines participantes.

— *En conclusion, des questions :*

- Les étudiants du programme d'éducation spécialisée développent un esprit d'équipe avec les professeurs du département. Pourquoi les professeurs des autres disciplines intervenant dans le programme sont-ils perçus comme des étrangers depuis vingt ans ?
- Est-il souhaitable que tous les intervenants dans un programme se sentent co-responsables de la formation des étudiants ?
- Qui est responsable de la qualité d'un programme ?
- Qui est responsable de l'animation pédagogique d'un programme ?
- Qui est responsable du cheminement pédagogique d'un étudiant dans un programme de formation ?
- Pourquoi les autres disciplines intervenant dans le programme sont-elles perçues comme marginales ?
- Comment faire en sorte que chaque discipline participante puisse contribuer pleinement à la fibre d'un programme ?
- Les objectifs terminaux d'un programme doivent-ils influencer la participation des différentes disciplines du programme ?
- Les disciplines d'un programme ont-elles des objectifs pédagogiques communs ?
- Les objectifs de formation fondamentale peuvent-ils servir d'objectifs communs aux intervenants d'un programme ?
- Est-il souhaitable que chaque intervenant précise ses objectifs pédagogiques ?
- Est-il souhaitable que les objectifs pédagogiques d'un programme soient cohérents, coordonnés, intégrés de façon à respecter une logique de l'apprentissage ?
- Est-il souhaitable que les objectifs terminaux d'un programme guident l'intervention ?
- Est-il souhaitable qu'une discipline assume le leadership du

programme avec la participation des autres ?

• Est-ce que la coordination des objectifs pédagogiques a une influence significative sur la qualité de l'apprentissage, donc du programme de formation ?

L'EXPÉRIENCE DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Pierre Talbot

Coordonnateur du département de Philosophie
Cégep de Saint-Jérôme

Le département de philosophie a accepté de participer à l'expérience d'approche-programme menée au collège alors qu'aucune indication claire n'avait encore été donnée sur le type de développement institutionnel visé à travers cette initiative, parce que celle-ci avait un caractère strictement expérimental. Au terme d'une expérience de deux années, nous en faisons le bilan qui suit.

Initialement, nos objectifs étaient les suivants :

- Amener les représentants des départements responsables de l'enseignement spécialisé, en particulier professionnel, à comprendre la perspective et les visées de l'enseignement général et en particulier des cours communs et obligatoires, c'est-à-dire la conception de l'éducation et conséquemment des études, de même que la conception de la mission sociale et culturelle de l'institution collégiale qui sous-tendent l'enseignement général.
- Plus spécifiquement, faire connaître à ces représentants la mission et les objectifs de l'enseignement de la philosophie, les informer du programme des quatre cours communs et obligatoires de philosophie (la spécificité de ces cours, leur nature, les problèmes pédagogiques qui se posent aux enseignants de philosophie, etc.).
- Amener les professeurs des départements responsables des programmes professionnels à valoriser les objectifs de culture générale, et plus spécialement les objectifs visés à travers l'enseignement de la philosophie et les amener surtout à les renforcer auprès de leurs élèves.
- Recueillir les perceptions et commentaires des intervenants du milieu relativement à notre enseignement de la philosophie pour alimenter notre réflexion interne.

Nos attentes demeurent les mêmes. Il est cependant difficile pour nous d'évaluer dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints. De même, il nous est difficile d'évaluer si les résultats atteints l'ont été du fait de notre participation aux comités de programme ou du fait de la publication de notre document sur la contribution de la philosophie à la formation de niveau collégial.*

L'impression de n'atteindre qu'imparfaitement nos objectifs au sein des comités, la maigreur des résultats obtenus à ce jour

* La contribution de la philosophie à la formation de niveau collégial » dans *R et D*, cégep de Saint-Jérôme, vol. 3, décembre 1988.

en comparaison de l'investissement que l'expérience a demandé en temps et en énergie, de même que l'imprécision des objectifs institutionnels poursuivis ont cependant pour effet d'attaquer sérieusement notre motivation à poursuivre l'expérience dans les paramètres actuels.

La démarche d'approche-programme entreprise au collège demeure problématique à nos yeux. On cherche une plus grande intégration des cours généraux et des cours de spécialisation professionnelle au sein des programmes. En effet, 30 à 40 p. cent des cours que suit l'élève inscrit à un programme professionnel sont des cours généraux (cours obligatoires, de service et complémentaires). On croit pouvoir la réaliser autour du pôle de la formation fondamentale.

Le problème qui nous préoccupe pour le moment reste le suivant : Quel type d'intégration recherche-t-on ?

Au terme des deux années de l'expérience, notre sentiment est à l'effet que le modèle de démarche adopté implique *de facto* une option sur le type particulier d'intégration recherché, option qui n'a été ni débattue ni entérinée par l'ensemble des intervenants à un niveau institutionnel plus large (faute peut-être d'un lieu institutionnel où mener ce débat). Ce problème a pesé sur les discussions menées au niveau restreint des comités de programmes en services de garde et en éducation spécialisée, alors qu'il était impossible de le solutionner à ce niveau. Ce problème a finalement été clairement nommé et discuté dans les dernières rencontres des comités de programmes.

Cela nous amène à nous interroger sur le contexte plus large dans lequel s'inscrit l'approche-programme, contexte qui explique le malaise que nous ressentons à participer à ces comités dans l'état actuel d'imprécision de l'approche-programme au Collège.

Les départements professionnels sont en fait les premiers (et seuls) responsables et maîtres d'œuvre de la formation professionnelle. Les programmes professionnels sont définis provincialement par ces départements et jamais les autres intervenants de ces programmes ne sont consultés sur leurs objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Les départements professionnels définissent donc les orientations de fond de la formation offerte dans les programmes professionnels. Et c'est dans le contexte où les autres disciplines n'ont rien à dire et tout à entendre sur les objectifs des programmes professionnels qu'elles sont invitées à participer à une démarche d'approche-programme.

Par delà l'information intéressante que nous nous transmettons mutuellement et par delà nos échanges plus proprement pédagogiques, notre statut sur ces comités est profondément ambigu. Si l'étudiant n'est inscrit qu'à un seul programme (plutôt qu'à deux simultanément, un programme de culture générale et un programme de spécialisation professionnelle) et si ce programme est dans son essence même un programme de formation spécialisée (professionnelle), comment en effet justifier et y intégrer des disciplines et des cours généraux si ceux-ci ont des visées totalement étrangères à la formation professionnelle ?

La perspective de notre enseignement (les postulats implicites à partir desquels nous le concevons et l'orchestrons, nos visées ultimes de même que le type de rapport au monde auquel nous voulons éduquer l'élève) diffère en effet considérablement de celle de l'enseignement professionnel. Nous ne nous adressons pas à l'élève en tant que futur technicien qui doit acquérir la plus grande compétence professionnelle possible, mais à l'élève en tant qu'être humain. (Sur cette question, nous renvoyons à la deuxième partie de notre document)

On ne saurait parler d'une plus grande intégration des disciplines et des cours au sein des programmes que sur la base de la reconnaissance de cette différence et de la légitimité de notre perspective. L'intégration qui est recherchée ne pourrait atténuer la tension entre la formation professionnelle et la formation générale qu'au prix du sacrifice ou de l'inféodation de la formation générale, ce à quoi nous nous refusons.

L'approche-programme implique donc des enjeux complexes, et nous demandons qu'ils soient davantage discutés avant d'étendre à d'autres programmes, et selon le modèle actuel, la démarche entreprise. Les enjeux suivants doivent, à notre avis, être clarifiés :

— Quels sont les objectifs institutionnels visés à travers l'approche-programme ? En particulier, vise-t-on, dans l'horizon d'une définition relativement formelle de la formation fondamentale, à dresser la liste des objectifs et des sous-objectifs de chaque programme et à préciser les disciplines, les cours et les parties de cours où ces objectifs sont sensés être réalisés ? Nous craignons, quant à nous, qu'une telle opération ne servirait qu'à noircir du papier dont il y a fort à parier qu'il dormirait dans des classeurs jusqu'au prochain ménage..., et, dans ce cas, l'opération ne nous intéresse pas.

— Dans quel plan global de développement institutionnel le travail des comités de programme s'insère-t-il ? Un débat de fond ouvert dans le Collège (à la Commission pédagogique ?) sur la question du projet éducatif qu'on entend réaliser à travers les études collégiales (cf. formation fondamentale) devrait être amorcé, nous semble-t-il, débat qui impliquerait que les diverses instances (en particulier les départements d'enseignement) définissent leur contribution à la formation collégiale et qui permettrait de dégager des orientations intégrées et organiques. Cela éviterait de faire des comités de programmes des lieux ambigus où l'on débat de questions qui dépassent largement le pouvoir de ces comités et de leurs participants.

— À travers l'approche-programme, vise-t-on la définition d'un seul projet éducatif intégré et cohérent pour l'institution collégiale ou une myriade de mini-projets éducatifs définis sur la base des programmes (à raison d'un par programme) ?

Il est exclu, pour le département de philosophie, de participer à la formulation et à la gestion d'autant de projets éducatifs qu'il y a de programmes au Collège. Nous pensons que le Collège doit définir un projet éducatif valable pour l'ensemble des étudiants, quel que soit le champ de leur spécialisation professionnelle, et qui seul, à notre avis, justifie l'intégration dans les collèges de ce type de formation. Il est légitime de penser qu'au Collège, l'étudiant poursuit en parallèle, deux

programmes, l'un de culture générale (qui caractérise le cégep et auquel se rattachent les cours obligatoires et complémentaires) et l'autre de formation spécialisée ; ou à tout le moins de penser que le programme qu'il poursuit comporte deux volets distincts, dont l'un est commun à tous les programmes du Collège (ce qui justifie assez de le considérer comme un quasi-programme en soi). Dans ce contexte, nous pensons qu'un comité de programme réunissant des représentants des disciplines responsables du volet général de la formation collégiale devrait être formé et qu'on devrait trouver une articulation originale entre ce comité et les comités de programmes axés sur la formation spécialisée.

Le département de philosophie est tout disposé à apporter sa contribution à ce débat de fond.

.....

À notre avis, le travail des comités de programmes devrait être réorienté dans le sens suivant :

- Appropriation/opérationnalisation sur une base de programme d'orientations institutionnelles définies ailleurs et faisant l'objet d'un assez large consensus (par exemple : politique du français ; politique d'aide à l'apprentissage ; objectifs de formation fondamentale ; politique d'évaluation des apprentissages ; orientations qui pourraient éventuellement concerner la nature et le niveau des études collégiales, etc.)
- Travailler sur des dossiers concrets, des initiatives pratiques, les problèmes rencontrés (par exemple : accueil des nouveaux étudiants, problème des horaires, aide à apporter à certains étudiants, fréquence anormale dans l'abandon des cours obligatoires, participation à des activités ou à des colloques, etc.)